



Un service en ligne pour obtenir une attestation de vaccination Covid-19 est disponible depuis « Mon espace privé MSA »

Bobigny, 27 mai 2021

Depuis aujourd'hui, en plus de l'attestation de vaccination papier, les assurés de la MSA vaccinés contre la Covid-19 peuvent obtenir leur attestation de vaccination par internet grâce au service en ligne disponible sur « Mon espace privé MSA ».

Ce service en ligne est développé par l'Assurance maladie.

Accessible sur ordinateur, tablette ou smartphone, l'accès au service en ligne nécessite une identification avec FranceConnect. Une fois identifiés, les assurés n'ont plus qu'à cliquer sur le bouton « Continuer sur Attestation Vaccin - Assurance Maladie » pour obtenir leur attestation. L'attestation peut ensuite être téléchargée ou imprimée. Les utilisateurs de smartphone peuvent également l'intégrer à l'application TousAntiCovid en flashant le QR code qui figure sur l'attestation.

Les assurés ont toujours la possibilité de demander leur attestation auprès de leur médecin traitant ou de leur centre vaccination.

Plus d'information sur : <https://www.msa.fr/lfy/web/msa/vaccination-covid19>.

À propos de la MSA

Avec 26,9 milliards d'euros de prestations versées à 5,5 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre.